



Communiqué de presse

## LANCEMENT CAMPAGNE ELECTIONS TPE/TPA

### Campagne d'inscription sur les listes électorales du 6 au 27 janvier 2021

SOLIDAIRES appelle tout-es les salarié-es des petites entreprises et associations à vérifier leur inscription sur les listes électorales afin de pouvoir participer au vote fin mars.

Du **22 mars au 4 avril** les salarié-es des petites entreprises et petites associations (moins de 11) pourront voter pour des listes syndicales.

Cette élection sert à mesurer la représentativité nationale et au sein des conventions collectives et surtout à déterminer le nombre de conseiller-es prud'hommes que chaque syndicat pourra désigner.

Normalement ces salarié-es ont du recevoir fin décembre un courrier avec un code d'accès pour le vote.

Si ce n'est pas le cas les salarié-es ont jusqu'au 27 janvier 2021 pour demander leur inscription pour pouvoir voter en mars 2021 pour voter, évidemment, pour les listes Solidaires.

Il faut aller sur le site : <https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

Plus d'informations : <https://onadesdroits.solidaires.org/>